PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS
SEANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil cinq, le 10 avril, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune d'Arbanats dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Aline TEYCHENEY, Maire.

Date de convocation : 03.04.2025
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration)

PRÉSENTS : Aline TEYCHENEY, Philippe RIMAUD, Corine RIEHS, Fabrice REYNAUD Amandine DEGUILLEM, Sandrine LARQUEY, Virginie PORTE-PETIT, Aurélia URBANSKI, Sébastien GUILLAMET, Cyrille MARTY

ABSENTS EXCUSES : Nicolas GOBIN donne procuration à Aurélia URBANSKI

Secrétaire de séance : Corine RIEHS

ORDRE DU JOUR :
- Compte Financier Unique 2024
- Affectation de résultat 2024
- Taux d'imposition 2025
- Subventions associations 2025
- Subvention CCAS 2025
- Budget 2025
- Révision lignes directrices de gestion
- Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2025-6 : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT interdisant formellement au maire de voter son propre compte administratif, le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Corine RIEHS.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE					
			Investissement	**Fonctionnement**	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 032 422,90	909 690,42	1 942 113,32
	Recettes réalisées	B	867 893,79	1 091 241,96	1 959 135,75
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 765 916,65	1 296 496,84	3 062 413,49
	Dépenses réalisées	E	1 536 488,89	1 041 911,91	2 551 400,80
	Restes à réaliser	F	69 248,33	0,00	69 248,33
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 668 595,10	76 330,05	- 592 265,05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	733 493,75	386 806,42	1 120 113,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	G + H	64 898,65	463 136,47	528 035,12
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 69 248,83	0,00	- 69 248,83
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	- 4 350,18	463 136,47	458 786,29

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote) **approuve** le CFU 2024 de la commune d'Arbanats.

Délibération n° 2025-7 : Affectation résultat 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	76 330,05 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	386 806,42 €
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	463 136,47 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :		Déficit :	668 595,10 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :		Excédent :	733 493,75 €
Résultat comptable cumulé :	**R001**	Excédent :	**64 898,65 €**
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			69 248,83 €
(B) Besoin (-) réel de financement avec restes à réaliser :	**R1068**		**4 350,18 €**

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1) :		463 136,47 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement :		4 350,18 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement :	**R 002**	**458 786,29 €**

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement – Recettes - **R002 : excédent reporté 458 786,29**
Section d'investissement – Recettes - **R001 : solde d'exécution N-1 64 898,65 €**
R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 4 350,18 €

Délibération n° 2025-8 : Taux 2025 Taxes Foncières (Bâti et non Bâti) – Taxe habitation résidences secondaires

L'état 1259 COM concernant les taux d'imposition pour l'année 2025 indique que sans augmentation des taux (40,09 % pour le FB, 50,97 % pour le FNB et 11,72 % pour la TH) sur les bases notifiées en 2025, le produit assuré serait de 480 087 €, auquel il faut ajouter 2 755 € de ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2025 (allocations compensatrices + coefficient correcteur).

Après étude des prévisions budgétaires 2025, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir ces taux pour 2025 soit : TFB : 40,09 % - TFPNB : 50,97 % - TH : 11,72 %

Délibération n° 2025-9 : Subventions 2025

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter pour 2025 :

↳ Une enveloppe de 4 050 € de subventions pour les associations communales.

La répartition entre les différentes associations se fera en fonction des demandes et des documents financiers fournis par ces dernières.

↳ Une enveloppe de 500 € pour les associations extérieures à la commune.
La répartition entre les différentes associations se fera en fonction des demandes.

↳ Une subvention de 915 € à l'Association Syndicale Autorisée des Palus d'Arbanats.

Délibération n° 2025-10 : Subvention 2025 Centre Communal d'Actions Sociales d'Arbanats.

Afin d'équilibrer le budget du CCAS, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de lui verser pour 2025 une subvention de 2 669,78 €.

Délibération n° 2025-11 : fongibilité des crédits et vote budget 2025

Après présentation du Budget Unique de l'exercice 2025, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),
- APPROUVE le budget 2025 pour les montants suivants

- section de fonctionnement en dépenses et recettes pour un montant de	1 378 918,98 €
- section d'investissement en dépenses et recettes pour un montant de	456 910,03 €
Soit un total budgétisé en dépenses et recettes pour un montant de	1 835 829,01 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux restructuration groupe scolaire : après avoir pris connaissance du courrier de la société COANDA demandant une réduction des pénalités de retard qui pourraient leur être appliquées et du courrier explicatif de l'architecte quant à l'application de ces pénalités, le conseil municipal, à l'unanimité, rejette le projet de décompte final transmis par la société Coanda et décide le maintien de la totalité des pénalités.
- Le propriétaire de l'arbre qui penche dangereusement route de Capitayne s'est engagé à le faire couper rapidement.

Fin de séance 21h22

La présidente
Aline TEYCHENEY

MAIRIE D'ARBANATS
Gironde

La secrétaire de séance
Corine RIEHS